

Communiqué de presse
2 février 2024

Légère baisse de la mortalité selon le bilan provisoire de la Sécurité Routière 2023 : l'association Prévention Routière s'inquiète toutefois d'une aggravation des risques routiers pour les usagers les plus jeunes et les plus vulnérables.

Selon le bilan provisoire de l'Observatoire National de la Sécurité Routière (ONISR), 3170 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2023*, soit 3% de moins qu'en 2022. Si l'ensemble des réseaux routiers sont concernés par cette tendance, les catégories d'usagers ne le sont pas toutes. L'association Prévention Routière s'alarme d'une forte dégradation de l'accidentalité des adolescents de 14/17 ans et de celle des usagers d'EDPM. 75 ans après sa création en 1949, l'association poursuit son combat pour sauver des vies sur les routes en 2024. Pour cela, elle forme le souhait de mesures plus fortes à prendre dès cette année afin que la France respecte son engagement de « réduire de moitié le nombre de décès et de blessures graves sur les routes à l'horizon 2030 ». Engagement qui nécessite une baisse bien plus importante que celle enregistrée en 2023.

Usagers vulnérables : des inquiétudes qui demeurent

Toujours plus nombreux sur la route, mais pas toujours casqués ou visibles, les usagers d'EDPM le sont également dans le triste bilan de la mortalité, puisqu'y figurent 42 d'entre eux dont 12 circulaient sur des voies hors agglomération. Un constat inquiétant pour l'association qui revendique à nouveau l'obligation du port du casque et de gilet de visibilité et rappelle que les usagers d'EDPM doivent utiliser les bandes ou voies cyclables existantes, et à défaut, les routes où les vitesses sont limitées à 50 km/h maximum.

Ce bilan révèle également le décès de 117 adolescents de 14/17 ans (+25 tués par rapport à 2019) auxquels il faut ajouter les 1 600 blessés graves qui porteront toute leur vie les séquelles de ces accidents. Un phénomène en grande partie lié, selon l'association Prévention Routière, au déficit d'actions de sensibilisation et d'éducation routière durant la période de crise sanitaire, impactant aujourd'hui la sécurité de leurs déplacements.

Ces données préoccupent particulièrement l'association Prévention Routière dans un contexte qui autorise depuis le 1^{er} janvier 2024 le passage du permis à 17 ans et qui met fin à la perte d'un point pour les excès de vitesse inférieur de 5km/h à la vitesse maximale autorisée.

« Le bilan de l'accidentalité 2023 nous rappelle, s'il le fallait, la vulnérabilité des plus jeunes et de certains usagers. La généralisation du 30 km/h en ville et le renforcement des actions d'éducation routière dans les collèges, lycées et CFA font parties des solutions proposées par notre association afin de mieux lutter contre la gravité des accidents de la route », déclare Anne Lavaud, déléguée générale de l'association Prévention Routière.

Contact presse

Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON
01 44 15 27 79 – 06 38 83 11 25
s.sainten@preventionroutiere.asso.fr